

Règlement sur l'armement de l'infanterie

Type de contenu : Texte

Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Règlement sur l'armement de l'infanterie [Texte imprimé] = INF 401 / Ministère des armées. État-major de l'armée de terre. Direction technique des armes et de l'instruction

Dans : Généralités

Les Munitions

Les Armes individuelles

Les Fusils-mitrailleurs et les mitrailleuses

Les Armes antichars

Les Mortiers

Auteur(s) : France Direction technique des armes et de l'instruction

Editeur, producteur : [Paris,] : A.I.A., 1964

Description matérielle : In-8° (21 cm)

Note sur le contenu : 1. Généralités. Édition 1966. Approuvé le 29 juin 1965 sous le n° 9254/DTAI/INF/TT. - 4 fasc. [D. L. 9434-66] ; 2. Les Munitions. Édition 1966. Approuvé le 29 juillet 1965 sous le n° 9254/DTAI/INF/TT. - 8 fasc. [D. L. 1308-67] ; 3. Les Armes individuelles. Édition 1964. Approuvé le 1er juillet 1964 sous le n° 9484/DTAI/INF/TT. - 7 fasc. [D. L. 3424-66] ; 4. Les Fusils-mitrailleurs et les mitrailleuses. Édition 1964. Approuvé le 21 juillet 1964 sous le n° 10374/DTAI/INF/TT. - 5 fasc. [D. L. 3425-66] ; 5. Les Armes antichars. Édition 1966. Approuvé le 3 juin 1965 sous le n° 8012/DTAI/INF/TT. - 4 fasc. [D. L. 10679-66] ; 6. Les Mortiers. Édition 1966. Approuvé le 3 juin 1965 sous le n° 8012/DTAI/INF/TT. - 5 fasc. [D. L. 9608-66]